

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES Déclaration de liquidation et de régularisation				1329-DEF
I - DONNÉE DE CHIFFRE D'AFFAIRES				
Montant du chiffre d'affaires				
1	Montant du chiffre d'affaires de la période de référence	A1	694 689	
2	Montant du chiffre d'affaires réel si la période de référence est différente de 12 mois	A2		
3	Montant du chiffre d'affaires de référence du groupe	A3		
Calcul du pourcentage de la valeur ajoutée correspondante				
4	Pourcentage de la valeur ajoutée	B	0,02	%
En cas de cessation en 2023, le pourcentage de la valeur ajoutée déterminé par le calcul automatique est diminué de moitié par rapport à celui de 2022.				
II - DONNÉE DE LA VALEUR AJOUTÉE				
Valeur ajoutée produite				
5	Montant de la valeur ajoutée produite	C	661 723	
Limitation de la valeur ajoutée				
	Pour certaines entreprises à caractère financier, cochez la case ci contre et ne remplissez pas la zone D "limitation de la valeur ajoutée"	DO	X	
6	Limitation de la valeur ajoutée (si DO n'est pas coché, D = (80 % de A1 ou A2) ou (85 % de A1 ou A2)	D	555 751	
Montant de la cotisation sur la valeur ajoutée brute				
7	Montant de la cotisation sur la valeur ajoutée brute	E	111	
III - CALCUL DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET DES FRAIS				
Calcul de la cotisation sur la valeur ajoutée avant réduction				
8	Cotisation avant réduction	F		
Minorations				
9	Exonérations	G		
10	Réduction supplémentaire	H		
CVAE				
11	CVAE due (I1 = F - G - H) ou cotisation minimum	I1	125	
12	Acomptes de CVAE versés	I2		
13	Solde de CVAE à payer (I3 = I1 - I2 si résultat positif)	I3	125	
14	Montant d'excédent de CVAE constaté (I4 = I2 - I1 si résultat positif)	I4		
Taxe additionnelle				
	Si votre entreprise est exonérée du paiement de la taxe additionnelle, la case ci-contre est cochée	JO	X	
15	Taxe additionnelle due (si JO n'est pas cochée, J1 = I1 x 3,46%)	J1	4	
En cas de cessation en 2023, le taux de la taxe additionnelle utilisée pour le calcul automatique est de 6,92%				
16	Acomptes de taxe additionnelle versés	J2		
17	Solde de taxe additionnelle à payer (J3 = J1 - J2 si résultat positif)	J3	4	
18	Excédent de taxe additionnelle constaté (J4 = J2 - J1 si résultat positif)	J4		
Frais de gestion				
En cas de cessation en 2023, les frais de gestion ne sont plus applicables.				
20	Frais de gestion dus (L1 = (I1 + J1) x 1%)	L1	1	
21	Acomptes de frais de gestion versés	L2		
22	Solde de frais de gestion à payer (L3 = L1 - L2 si résultat positif)	L3	1	
23	Excédent de frais de gestion constaté (L4 = L2 - L1 si résultat positif)	L4		
Récapitulatif				
24	Total des acomptes versés (M = I2 + J2 + L2)	M		
25	TOTAL (N = I3 + J3 + L3)	N	130	
26	TOTAL DES EXCÉDENTS (O = I4 + J4 + L4)	O		

IV - PAIEMENT OU EXCÉDENT			
27	CVAE DUE (= N - O si résultat positif)	Y	130
28	EXCÉDENT DE VERSEMENT (= O - N si résultat positif)	Z	